

Rapport du Président

Séance publique
du lundi 18 décembre 2023
N° CD-2023-5-8-2
N° applicatif 8087

8^{ème} Commission

Commission Efficacité et sobriété financière

Direction

Direction appui et pilotage 1

BUDGET PRIMITIF 2024 POLITIQUE DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Résumé : Après une année 2023 marquée par de fortes tensions inflationnistes notamment sur l'énergie, le budget 2024 dédié aux moyens dévolus à l'administration générale s'inscrit dans un contexte économique encore empreint d'incertitudes du fait notamment des enjeux énergétiques et climatiques mais également de la fragilisation de certains secteurs économiques.

Aussi, les efforts se poursuivront en 2024 pour maîtriser les dépenses de fonctionnement grâce à un pilotage encore accru des dépenses d'énergie par exemple, mais aussi par la recherche systématique de l'efficacité de la dépense publique et la captation de nouvelles recettes afin de permettre à la Collectivité européenne d'Alsace de conserver une capacité à agir et investir pour l'avenir de son territoire en mobilisant chaque euro au service de ses habitants.

Dans le même esprit, les choix de la commande publique pour l'ensemble des achats doivent servir de levier pour concilier exigences économiques, sociales et environnementales.

En investissement, les interventions sur le patrimoine bâti, dans le choix des matériaux utilisés ou dans les conditions d'exploitation de nos 380 sites dont 147 collèges sont effectuées dans le respect des objectifs de notre Assemblée qui visent tout particulièrement à préserver la qualité d'accueil de nos usagers et agents et à réduire les consommations énergétiques ainsi que l'impact environnemental. Parce que la transition digitale impacte tous les métiers de la collectivité, les efforts se poursuivront en 2024 en investissant dans des infrastructures et des solutions numériques innovantes pour répondre aux besoins des usagers et permettre un meilleur pilotage des politiques publiques.

Le rapport dédié à la politique d'administration générale propose ainsi un ensemble d'actions pour :

- 44 331 984,19 € en dépenses de fonctionnement
- 108 926 685,25 € en dépenses d'investissement dont 74 696 642,67€ pour l'immobilier des collèges et 190 000 € d'autorisations de programme
- 3 419 320,00 € en recettes de fonctionnement
- 20 229 061,16 € en recettes d'investissement et 2 826 000 € d'autorisations de programme.

Pour permettre la réalisation de ces objectifs, ce sont près de 500 agents qui sont mobilisés en 2024.

Les agents de la Collectivité européenne d'Alsace oeuvrent au quotidien au service des Alsaciens, en leur apportant leur expertise, leurs compétences, fidèles aux valeurs du Service Public Alsacien : plus proche, plus simple, plus efficace, plus humain.

Pour permettre aux Directions Ressources de poursuivre leur accompagnement, il vous est proposé d'allouer à ces directions un budget dont les traits de force vous sont présentés dans ce rapport.

Dans le domaine immobilier, la Collectivité européenne d'Alsace poursuit son Programme Pluriannuel d'Investissement dans les collèges : constructions neuves et extensions, restructurations lourdes et mises en conformité sur l'ensemble du territoire, avec un focus majeur sur l'adaptation au défi climatique.

Au cours de l'année 2023, un cap a été franchi avec le passage en phase opérationnelle de nombreuses opérations. Ainsi, pas moins de :

- 7 projets de restructuration lourde sont passés de la phase études à la phase chantier (Dettwiller, Eckbolsheim, Molsheim Meck, Mulhouse Villon, Schiltigheim Leclerc, Strasbourg Lezay Marnesia, Villé)
- 2 projets sont passés de la phase pré-études à la phase chantier (rénovation thermique à Mutzig, création de périscolaire à Wingen-sur-Moder)
- 1 projet est passé de la phase pré-études à la phase études (restructuration du gymnase d'Ottmarsheim).

La mise en œuvre de cet ambitieux programme de travaux se traduit par une évolution des dépenses d'investissements sur les collèges de 44 M€ en 2021 à 73,7 M€ en 2024 (+ 68 %).

Enfin, le confort de nos collégiens n'est pas oublié avec une attention particulière au confort d'été ainsi qu'à la qualité de l'air.

La Collectivité européenne d'Alsace poursuit également son Programme Pluriannuel d'Investissement dans les bâtiments départementaux : renforcement des implantations territoriales, meilleures conditions de travail, mais aussi accompagnement des différentes politiques (aide sociale à l'enfance, culture et patrimoine, attractivité des territoires, environnement, infrastructures...).

Au cours de l'année 2023 :

- 2 projets emblématiques sont passés de la phase études à la phase chantier (Rénovation Hangar Parapluie du Carreau Rodolphe à Ungersheim et Restructuration du Bastion de l'étoile du Haut-Koenigsbourg).

Des objectifs de performance ambitieux sont fixés pour chaque opération de construction, rénovation ou maintenance afin de doter la Collectivité d'un parc de bâtiments sobres et innovants. Le recours aux énergies renouvelables et réseaux de chaleur sont systématisés (36 bâtiments raccordés au 31 décembre 2023).

De même, la Collectivité poursuit son déploiement d'installations photovoltaïques sur les toitures avec 35 bâtiments équipés au 31 décembre 2023, ce qui correspond à une production annuelle estimée de 4,3 MWh, soit un peu plus de 10 % de la consommation d'électricité de la Collectivité.

Cette ambition a permis que plusieurs projets axés sur cette thématique soient retenus et bénéficient de soutiens dans le cadre de différents dispositifs : FEDER, DSID, FONDS VERTS... pour un montant total qui s'élève actuellement à 48 M€.

Concernant les opérations foncières, en investissement, l'année 2023 a vu la concrétisation de plusieurs opérations d'importance : acquisition d'un bâtiment administratif auprès de la Communauté de communes de Sélestat, acquisition en indivision du bâtiment Osmose pour le Parlement Européen, acquisition du bâtiment Certie à Colmar, acquisition de parcelles boisées dans le cadre du projet d'aménagement du Champ du Feu...

L'année 2024 sera consacrée à la poursuite des démarches d'acquisition foncière dans le cadre d'autres projets emblématiques au service des Alsaciens : collège Ouest de Strasbourg, implantations de nos services sociaux à Guebwiller et en couronne mulhousienne...

L'année 2023 a connu une hausse sans précédent des tarifs de l'énergie dont l'impact a pu être atténué grâce à un effort collectif ayant permis d'aboutir à une réduction significative des consommations (- 35 % de chauffage entre l'hivers 2022/2023 et le précédent). Après un budget en forte hausse en 2023, l'année 2024 démarrera sous de meilleures augures grâce à une baisse significative des tarifs et à la poursuite de la démarche volontariste de tous.

L'évolution à la baisse du budget énergie et fluides sur les bâtiments hors collèges en témoigne : de 8 M€ en 2023 à 4,3 M€ en 2024.

Pour les moyens généraux, l'année 2024 sera elle aussi marquée par plusieurs projets emblématiques de la recherche de qualité et d'efficacité permanente de notre administration.

La Collectivité européenne d'Alsace affranchit chaque année 650 000 courriers. Ce volume va lui permettre d'externaliser l'affranchissement du courrier sortant et ainsi bénéficier de la tarification dite « industrielle » de La Poste. Cette externalisation générera une économie d'échelle de près de 50 000 € par an.

Une étude d'optimisation et de convergence des modes de gestion des 1000 véhicules qui composent le parc de la Collectivité a d'ores et déjà été lancée au cours de l'automne 2023. Ses conclusions et recommandations sont attendues pour l'été 2024 et devront permettre d'arrêter de nouvelles orientations stratégiques, dans une logique de sobriété énergétique et d'optimisation des ressources.

La dotation en Equipements de Protection Individuelle (EPI) des Agents techniques des collèges, internalisée depuis septembre 2023, conduit dorénavant la collectivité à gérer et suivre les EPI de près de 2 500 agents. Au-delà de l'objectif de doter chaque agent d'un équipement de qualité, cette politique contribue à créer un sentiment d'appartenance et valorise l'image de la collectivité auprès du public.

La Collectivité européenne d'Alsace, engagée dans le développement durable au travers de son Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables notamment, a pris la décision de recourir au papier recyclé à partir de 2024 pour toutes les impressions courantes, à usage interne et externe, ce qui représente environ 12 millions de feuilles de papier par an.

Afin d'ancrer notre administration dans l'ère du numérique, de simplifier nos process et de gagner en efficacité dans une organisation spatiale multi-site, le projet transversal de dématérialisation du courrier entrant et sortant s'est poursuivi et devrait être opérationnel au deuxième semestre 2024. Il s'agira de doter l'administration de règles communes et d'un outil unique de gestion du courrier, permettant à chaque instant, en chaque point du territoire, d'avoir une information fiable sur les sollicitations adressées à la collectivité, leur état de traitement et les réponses apportées.

Mais la conjoncture frappe aussi nos contrats d'assurance. La presse s'est faite l'écho des difficultés des collectivités à s'assurer, avec l'augmentation des sinistres climatiques, des dégradations liées aux émeutes... Or l'année 2023 était la dernière année d'exécution des contrats d'assurance de la CEA relatifs aux dommages aux biens, qui avaient été souscrits à des conditions particulièrement avantageuses. Dans ce contexte défavorable aux collectivités, les nouveaux contrats vont marquer une hausse très significative des primes.

On peut relever que la sinistralité subie par la collectivité est elle aussi en forte hausse : 429 sinistres en 2021, 467 en 2022 et 489 au 1er novembre 2023, soit une prévision de 587 sinistres en année pleine, ce qui représente une hausse de plus de 30% en deux ans. A titre d'exemple, les sinistres subis par nos bâtiments ont augmenté de 25% en moins d'un an (84 sinistres au 29/11/2023 pour 68 au 31/12/2022)

De ce fait, l'activité du service des assurances va évoluer, avec une nouvelle orientation fixée vers la mise en place d'une stratégie de prévention des risques, qui démarrera en 2024.

Au niveau de la Direction des Systèmes d'information et du numérique (DSIN), l'exercice 2023 a été marqué par la continuité du plan de convergence des infrastructures et des applications informatiques, dans un climat de renforcement des moyens de protection des systèmes et des données de la collectivité.

Conjointement réalisé avec les directions métiers, ce plan a regroupé des projets structurants tels que la mise en œuvre du SIRH, l'outil de gestion des incidents et demandes de la DSIN (ITSM), la fusion de l'annuaire d'entreprise (Active Directory) ou le remplacement des Datacenters historiques de la collectivité qui s'inscrit dans une démarche plus globale autour de la sobriété numérique et du numérique responsable.

Pour 2024, la Direction va poursuivre la politique de convergence des systèmes d'information par la mise en production du nouveau SIRH au 1er janvier 2024, celle de l'outil ITSM au premier trimestre, et le démarrage de la refonte du système d'information des Solidarités ou la mise à disposition d'outils collaboratifs partagés à l'échelle de la collectivité qui illustrent la volonté de maintenir un service de proximité rendu homogène sur l'ensemble du territoire Alsacien.

La déclinaison technique de cette convergence est marquée par la mise en œuvre de projets structurants d'envergure et tournés vers la sobriété numérique avec la mise en place de nouveaux Datacenters, ainsi que l'interconnexion et l'optimisation des réseaux.

Dans un contexte où la cyber-sécurité devient une urgence vitale, le développement des outils de protection et de sauvegarde sera un axe de développement important dans l'année pour garantir une disponibilité et une fiabilité des systèmes.

Dans le même temps, le renouvellement du parc informatique (6 272 ordinateurs) va se poursuivre pour les postes de travail sur six ans, soit un peu plus de 1 000 ordinateurs par an, alors que le taux de smartphones va fortement croître avec la dotation de l'ensemble des assistantes maternelles (600 mobiles supplémentaires, soit un parc de 4 731 mobiles).

Enfin la refonte des solutions de téléphonie fixe pourra apporter une réponse à la réflexion plus globale liée à la gestion des espaces de travail et à l'affectation optimisée des bureaux.

La politique d'achat public est elle aussi un levier pour l'efficacité des politiques publiques sur le territoire alsacien. Elle représente en moyenne par an 240 millions d'euros. L'adoption en 2023 du Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables a permis de fixer les orientations stratégiques de la politique d'achat de la Collectivité. L'organisation d'un Salon de l'achat Public, innovation de l'année 2023, a été

l'occasion de faire connaître aux prestataires potentiels de la collectivité nos projets, afin de leur permettre de les anticiper et se positionner le cas échéant.

La CeA est également le coordonnateur du groupement de commandes relatif à la plateforme Alsace Marchés Publics, qui a été renouvelé le 1er février 2022. Elle a pour ambition de centraliser l'ensemble des annonces de marchés publics des acheteurs alsaciens pour faciliter l'accès des entreprises, notamment alsaciennes, à la commande publique. Actuellement, 24 000 entreprises sont référencées sur la plateforme qui profite à plus de 550 collectivités alsaciennes.

L'objectif pour 2024 est de susciter de nouvelles adhésions et inciter de nouvelles collectivités à intégrer le groupement de commandes.

Dans le domaine des affaires juridiques, la Direction des Affaires Juridiques veille à la sécurisation juridique des actions, actes et procédures de la Collectivité européenne d'Alsace, assure la défense des intérêts en justice (contentieux en demande et en défense) et réalise une veille législative et réglementaire.

Mobilisée sur l'accompagnement et l'assistance juridique aux directions et services, elle prend également en charge différents contentieux, notamment en matière de revenu de solidarité active (indus, refus, radiation), de ressources humaines, de désordres de construction, d'aménagement foncier.

Elle est intervenue en 2023 dans des litiges plus importants : déviation de Chatenois, de nombreux référés (expertise, précontractuel, liberté, suspension), transfert de la plateforme douanière de Saint Louis, insuffisance de la compensation des charges du rSa du 1er septembre 2013 au 31 août 2018.... En 2023, certains litiges relatifs à la réhabilitation de la Maison d'Alsace avec la SAS 39 CHAMPS ELYSEES et SPIE BATIGNOLLES ont pu trouver un règlement amiable.

En 2024, la Direction des Affaires Juridiques, en parallèle de ses missions classiques d'étude, de conseil et de gestion du contentieux, se mobilisera sur l'accompagnement et l'assistance juridique aux élus, aux directions et services, poursuivra son analyse sur les évolutions importantes dans l'environnement législatif et réglementaire des collectivités et leurs conséquences sur les domaines d'interventions de la Collectivité européenne d'Alsace et sécurisera les dispositifs par une validation juridique des actions et procédures de convergence.

Enfin, au niveau du service information et veille documentaire, le travail de rationalisation des abonnements et achats d'ouvrages pris en charge par la collectivité s'est poursuivi en 2023 et a permis de maîtriser les coûts malgré un effet « prix » lié à l'augmentation du coût du papier. Ces efforts permettront en 2024 de contenir la hausse du budget dédié malgré un effet « prix » particulièrement défavorable.

Rouage essentiel du processus délibératif, la Direction des Services de l'Assemblée (DSA) assure à Colmar et à Strasbourg la préparation, le déroulement et le suivi des réunions publiques du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace et de la Commission permanente ainsi que les réunions des Commissions. Elle prépare et actualise le calendrier des réunions de l'Assemblée et des Commissions. La DSA assure également la gestion des indemnités des Conseillers d'Alsace et coordonne l'ensemble des représentations du Conseil et du Président de la Collectivité européenne d'Alsace au sein des organismes extérieurs.

La Direction Générale des Services pilote la mise en œuvre des orientations décidées par le Président et les Conseillers d'Alsace, en faveur du développement de l'ensemble des territoires alsaciens et du bien-être de leurs habitants et des agents.

Dans cette optique, le projet d'administration a poursuivi son cheminement en 2023 avec la tenue d'une seconde série d'ateliers participatifs, l'organisation d'entretiens associant les élus et les agents et la production de livrables. Au total, plus de 1 000 agents, représentatifs des services et des métiers, ont participé aux ateliers de construction du projet.

S'inscrivant en totale cohérence avec cette démarche structurante pour la Collectivité, un baromètre social a été lancé cette année, dont les résultats viendront alimenter un plan d'actions et enrichir le projet d'administration.

En parallèle, le Conseil de développement d'Alsace, instance citoyenne voulue par la Collectivité européenne d'Alsace pour faire vivre la démocratie de proximité et impliquer davantage les citoyens et leur expertise d'usagers dans ses politiques publiques, a connu une seconde année d'existence riche en nouvelles réalisations : le choix du thème de sa première auto-saisine « Comment reconnecter citoyens et élus au service d'une action publique partagée, compréhensible et de proximité », la création d'un groupe « testeurs des politiques publiques », la formulation d'orientations dans le cadre du projet « L'Alsace de demain »...

Grâce à la grande qualité de ses travaux, le Conseil de développement d'Alsace a reçu deux distinctions nationales en 2023 : le Prix Territoria d'Or et le Trophée 3 étoiles des Trophées de la participation. Ainsi, le Conseil de développement d'Alsace va mener à terme ses travaux d'auto-saisine avec un rendu de sa contribution au mois de mars 2024, réaliser un « Démocratie Tour » inspiré des modèles démocratiques allemands et suisses, organiser une Assemblée alsacienne de la démocratie d'implication...

En ce qui concerne le dialogue interreligieux, un remarquable « parcours à travers les religions, l'histoire et l'architecture », avec de nombreuses expositions et conférences interreligieuses, a été organisé au printemps 2023 à Brumath. Pour 2024, il est notamment prévu d'engager des démarches en vue de rattacher le « Fonds interreligieux » au budget de la Direction Générale des Services et de participer au « Forum des Religions » qui se tiendra au mois de mai prochain à Strasbourg.

Enfin, le 4 juillet dernier s'est tenue, au Parc des expositions de Colmar, la première Convention du personnel lors de laquelle les réussites collectives ont été particulièrement valorisées. Cet événement a rencontré un vif succès.

En ce qui concerne le Cabinet, la quasi-totalité des dépenses (90 %) sont incompressibles (indemnités de fonction des Conseillers d'Alsace, moyens des groupes politiques, subventions d'équilibre pour couvrir les charges liées aux pensions des anciens élus départementaux, participations et cotisations obligatoires...) dont les variations sont principalement liées à des facteurs externes.

Ces dépenses incompressibles resteront en 2024, quasiment toutes, à hauteur du Budget primitif 2023.

L'année 2023 a été marquée par une forte reprise de l'activité publique des élus après plusieurs années perturbées par la pandémie. Cela a de facto entraîné une augmentation des déplacements et, par conséquent, des frais afférents. Toutefois, au vu des derniers indicateurs connus, il semblerait que cette tendance se stabilisera en 2024.

Par ailleurs, de très nombreux événements ont été organisés en 2023 (cérémonies des vœux, parrainage de la frégate Alsace, etc.), dont le coût a été grandement renchéri par la hausse des prix des denrées alimentaires. L'année 2024 s'annonce toute aussi dense, mais le ralentissement annoncé de l'inflation devrait contenir le coût des prochaines manifestations.

Enfin, dans le cadre du jumelage avec le Département de Lot-et-Garonne, la Collectivité européenne d'Alsace accueillera à son tour, en 2024, une délégation lot-et-garonnaise. Ce déplacement aura une résonance historique toute particulière, puisque l'on commémorera les quatre-vingt ans de l'exode des Alsaciens vers le Sud-Ouest.

Pour ce qui concerne la communication, dans le cadre des premières années d'existence de la Collectivité européenne d'Alsace, la politique a été consacrée à la mise en lumière de l'action de la Collectivité européenne d'Alsace dans le quotidien des Alsaciens.

Pour ce faire, et après une année 2022 dont les actions ont encore été impactées par la crise sanitaire, l'événementiel a été un canal de communication privilégié afin d'assurer à la Collectivité européenne d'Alsace une présence importante dans les territoires, au plus près des habitants.

Pour appuyer cette présence de proximité, une stratégie d'achat d'espace ciblés a été déployée dans le but de soutenir les événements et d'assurer une mise en lumière des actions de la Collectivité européenne d'Alsace dans les territoires (médias locaux, affichages ciblés, presse quotidienne régionale, ... par exemple).

Les postes de dépenses incompressibles et notamment ceux liés au magazine Toute l'Alsace (marchés d'impression, d'ensachage et de distribution) dont l'enveloppe budgétaire représente environ 47% du budget total, restent préservés afin d'assurer le lien trimestriel nécessaire dans chaque foyer Alsacien.

A noter que, malgré la hausse du coût des matières premières (et particulièrement du papier) ces dernières années, l'enveloppe globale du magazine reste stable depuis 2023. Les imprévus de coûts ont en effet été lissés et intégrés à l'accord-cadre d'origine afin d'assurer la stabilité des dépenses.

Pour 2024, le budget de la Direction de la communication reste en cohérence avec celui de 2023.

Il s'agit cette année d'affecter les ressources à l'enjeu prioritaire : mieux faire connaître les actions de la Collectivité européenne d'Alsace auprès des habitants alsaciens, dans tous les territoires.

Les priorités stratégiques définies pour 2024 sont ainsi un renforcement de la présence événementielle au plus près des territoires (+ 50%), soutenue par une stratégie d'achat d'espace ciblée et un magazine distribué dans chaque foyer alsacien.

Nature	Section	CA 2022	BP 2023	BP 2024	BP2024/ BP 2023 (en €)	BP 2024/ BP 2023 (en %)	Variation AP/AE
Dépense	Fonctionnement	43 814 154,41	51 065 423,19	44 331 984,19	-6 733 439,00	-13,19%	0,00
	Investissement	77 089 223,27	113 808 842,68	108 926 685,25	-4 882 157,43	-4,29%	190 000,00
Dépense		120 903 377,68	164 874 265,87	153 258 669,44	-11 615 596,43	-7,05%	190 000,00
Recette	Fonctionnement	11 599 437,96	3 640 200,00	3 419 320,00	-220 880,00	-6,07%	0,00
	Investissement	11 910 800,57	23 027 969,77	20 229 061,16	-2 798 908,61	-12,15%	2 826 000,00
Recette		23 510 238,53	26 668 169,77	23 648 381,16	-3 019 788,61	-11,32%	2 826 000,00

En conclusion, je vous propose d'inscrire les crédits et paiement et autorisations de programme suivants :

Politique affaires juridiques :

- en dépenses en fonctionnement : un crédit de paiement de 350 000 €.
- en recettes en fonctionnement : un crédit de paiement de 50 000 €.

Politique Achats et Commande Publique :

- en dépenses de fonctionnement : 409 339 €
- en recettes de fonctionnement : 126 848 €.
- en dépenses d'investissement : 7 400 €

Politique Direction de l'Immobilier et des Moyens Généraux :

- pour l'immobilier des collèges :
 - en dépenses de fonctionnement : 4 675 000 € de CP ;
 - en dépenses d'investissement : 73 752 289 € de CP
 - en recettes d'investissement : 15 320 840,30 € de CP et un total d'autorisation de programme de 2 626 000 €,
- pour l'immobilier des autres bâtiments:
 - en dépenses de fonctionnement : 11 362 000 € de CP ;
 - en recettes de fonctionnement : 8 500 €,
 - en dépenses d'investissement : 22 552 605 € de CP et un total d'autorisation de programme de 90 000 €,
 - en recettes d'investissement : 1 868 220,86 € de CP
- pour les moyens généraux:
 - en dépenses de fonctionnement : 5 664 000 € de CP,
 - en recettes de fonctionnement : 60 500 € de CP,
 - en dépenses d'investissement : 545 000 € de CP ;

Politique Direction des Systèmes d'information et numériques :

- en dépenses de fonctionnement : 5 802 700,00 €
- en dépenses d'investissement : 8 557 000 € de dépenses
- en recettes d'investissement : 200 000 € et une autorisation de programme de 200 000 €

Politique Direction Appui et Pilotage :

- en dépenses de fonctionnement : 6 646 022 €
- en recettes de fonctionnement: 3 171 572 €
- en dépenses d'investissement : 3 406 000 €
- en recettes d'investissement : 2 840 000 €

Politique Direction générale des services :

- en dépenses de fonctionnement : 122 000 €

Politique Direction des Services de l'Assemblée :

- en dépenses de fonctionnement : 545 000 €

Politique Cabinet

- en dépenses de fonctionnement : 6 306 423,19 €,

Politique Communication

- En dépenses de fonctionnement : 2 449 500 €
- En dépenses d'investissement : 106 391,25 € et une autorisation de programme de 100 000 €
- En recettes de fonctionnement : 1 900 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.